

223C2083
FR0004177046-FS0974

19 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

METABOLIC EXPLORER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement¹, en qualité de société de gestion du fonds SPI - Société de Projets Industriels et du fonds BEI - Société de Projets Industriels, et de CDC Croissance, le seuil de 30% des droits de vote de la société METABOLIC EXPLORER et détenir indirectement 15 806 724 actions METABOLIC EXPLORER représentant autant de droits de vote, soit 31,04% du capital et 29,92% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	0	-	0	-
CDC Croissance	482 070	0,95	482 070	0,91
Bpifrance Investissement (en sa qualité de société de gestion du Fonds SPI et du Fonds BEI SPI)	15 324 654	30,10	15 324 654	29,01
Total fonds CDC	15 806 724	31,04	15 806 724	29,92

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions METABOLIC EXPLORER sur le marché par la société CDC Croissance.

¹ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 50 919 133 actions représentant 52 821 442 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.